

## **Le compte social de l'agriculture prévisionnel pour 2012 <sup>(1)</sup>**

Résumé .....	101
Le compte social des exploitants agricoles .....	102
Les prestations sociales .....	102
Les cotisations et les autres ressources .....	105
Le compte social des salariés agricoles .....	109
Les prestations sociales .....	109
Les cotisations et les autres ressources .....	110

*(1) Ce rapport a été préparé et présenté à la Commission des comptes de l'agriculture de la Nation par Bénédicte MANTIONE et Gilles JAMEAU du Bureau du financement de la protection sociale agricole du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.*

## LE COMPTE SOCIAL DE L'AGRICULTURE PREVISIONNEL POUR 2013

---

Le compte social prévisionnel des exploitants agricoles pour 2013 se caractérise par une diminution des dépenses de prestations sociales de 0,6 % par rapport à 2012, soit une évolution identique à celle de l'année précédente.

Cette baisse résulterait pour l'essentiel de la diminution des prestations vieillesse de 1,5 %, et plus particulièrement des avantages de droit direct. Les dépenses de la branche famille enregistreraient également un recul de 1,5 %, cependant le poids de la branche est nettement moindre que celui de l'assurance vieillesse (411 M€ contre 8,6 Md€). Les prestations maladie augmenteraient de 0,7 % en 2013 après une relative stabilité en 2012.

Le produit des cotisations augmenterait de 5,9 % grâce aux évolutions positives des revenus agricoles sur la période 2010 - 2012.

Le total des dépenses s'élèverait à 16,5 Md€ et les recettes représenteraient 16 Md€. Le solde du compte social des exploitants agricoles se traduirait par un déficit de 0,5 Md€ contre 0,8 Md€ en 2012.

Les branches famille et maladie étant intégrées financièrement au régime général, le résultat du compte social correspond au résultat des assurances vieillesse de base et complémentaire.

L'amélioration du résultat prévisionnel du compte social résulte de l'augmentation des impôts et taxes affectés par l'Etat à la branche vieillesse de base avec un renchérissement de la fiscalité sur les alcools.

Le compte social des salariés agricoles serait marqué par une augmentation des prestations de 0,8 % dans la tendance de celle observée en 2012 (+0,7 %). La progression des dépenses concernerait l'ensemble des branches, avec des hausses de 0,7 % pour les dépenses de santé, 0,9 % pour les prestations vieillesse et 0,6 % pour les prestations famille.

Le total des prestations servies aux salariés agricoles représenterait 4,6 Md€ en 2013.

Les différentes branches du régime des salariés agricoles étant intégrées au régime général, et équilibrées par des subventions des caisses nationales du régime général, le compte social est par construction équilibré.

# Le compte social des exploitants agricoles

## Les prestations sociales

Depuis plusieurs années, le vieillissement et l'érosion de la population protégée font progresser les dépenses maladie, affectent les produits de compensations démographiques et, a contrario, font diminuer les prestations vieillesse et famille.

Le compte prévisionnel 2013 s'inscrit encore dans ces tendances avec une diminution des dépenses vieillesse de 1,5 %, des dépenses famille de 1,7 % et une progression des dépenses maladie de 0,7 %. L'évolution des dépenses de soins de santé reste toutefois mesurée avec la baisse de la population protégée et les actions menées dans le cadre de la gestion du risque.

Au total, les prestations sociales versées aux exploitants actifs et inactifs diminueraient de 0,6 % par rapport à 2012. Après correction de l'indice des prix à la consommation, la diminution serait de 1,8 %.

### 1 ) Les dépenses de santé

L'impact de la baisse tendancielle du nombre de bénéficiaires en assurance maladie est contrebalancé par le vieillissement de la population qui induit un surcoût de consommation des prestations exécutées en établissements de soins. Comme les années passées, deux évolutions aux effets contraires seraient observées en 2013.

D'une part, le poste médico-social progresserait toujours de manière soutenue avec une évolution de 5,1 % en 2013 (5,7 % en 2012). Le dynamisme de ce poste correspond aux besoins d'un régime dont la part de la population âgée de 80 ans et plus, déjà importante, ne cesse de croître. La part des patients de plus de 80 ans dans le régime agricole est passée de 14,8 % en 2009 à 16 % en 2011.

D'autre part, la diminution des soins de ville se poursuivrait en 2013 (-1,6 %), dans la continuité de 2011 et 2012 (respectivement -0,8 % et -3 %). Cette tendance s'explique, notamment par le recul démographique de la population protégée et les mesures d'économies intégrées dans la gestion du risque et les plans de maîtrise médicalisée.

La population protégée reculerait de 3,2 % en 2013 avec la diminution des actifs, des ayants-droits et des retraités, conséquence de multiples tendances à l'agrandissement des exploitations, au regroupement des exploitations, au développement de la pluriactivité qui peut être génératrice de droits dans un autre régime, à l'érosion démographique de la population des retraités et à l'évolution de l'activité des conjoints hors du monde agricole.

En 2013, les dépenses des cliniques privées diminueraient de 1,8 %. Un repli de même ampleur serait observé pour les dépenses des établissements hospitaliers à tarification administrative (-1,9 %). Ce dernier recul s'explique, notamment par le transfert de dotations auparavant allouées aux établissements au titre de missions d'intérêt général et d'actes de contractualisation vers le fonds d'intervention régional des agences régionales de santé (ARS).

Ce fonds, institué par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012, vise à renforcer la capacité d'action transversale des ARS et regroupe depuis 2012 des crédits auparavant dispersés et destinés à des politiques proches ou complémentaires dans le domaine de la performance, de la continuité et de la qualité des soins.

L'instauration de ce fonds explique, en outre, l'évolution sensible du poste divers-maladie du compte social en 2011 et 2012.

**Au total, les dépenses de santé représenteraient 6,8 Md€ dont 2,3 Md€ pour les actifs.**

	1990	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
REMBOURSEMENTS MALADIE (hors invalidité, en euros courants)	4 062	5 266	5 396	5 876	6 011	6 344	6 169	6 378	6 502	6 533	6 826	6 900	6 743	6 744	6 789
<i>Evol° n/n-1</i>		101,5	102,5	108,9	102,3	105,5	97,2	103,4	101,9	100,5	104,5	101,1	97,7	100,0	100,7
<i>Evol base 100 en 1990</i>	100	129,7	132,9	144,7	148,0	156,2	151,9	157,0	160,1	160,9	168,0	169,9	166,0	166,0	167,2
REMBOURSEMENTS MALADIE (hors invalidité, en euros constants)	4 062	4 584	4 626	4 787	4 869	4 973	4 832	4 912	4 935	4 824	5 019	4 990	4 771	4 678	4 654
<i>Evol° n/n-1</i>		101,9	100,9	103,5	101,7	102,1	97,2	101,6	100,5	97,7	104,1	99,4	95,6	98,0	99,5
<i>Evol base 100 en 1990</i>	100	112,9	113,9	117,9	119,9	122,4	119,0	120,9	121,5	118,8	123,6	122,8	117,5	115,2	114,6

## 2 ) Les allocations vieillesse

Le total des prestations vieillesse de base et complémentaire représenterait 8,55 Md€ contre 8,68 Md€ en 2012. La baisse globale des prestations vieillesse s'amplifierait avec un repli de 1,5 % en 2013 contre 1 % en 2012.

Les dépenses afférentes aux avantages de droit direct baisseraient de 1,8 %. La diminution des droits à réversion serait moins marquée avec une baisse de 0,9 %.

Ces évolutions sont liées à l'érosion démographique de la population des retraités avec ces 3 dernières années un nombre de décès près de 2,5 fois supérieur au nombre de nouveaux retraités.

Cette érosion s'explique par une population de retraités âgés et par un nombre d'attributions orienté à la baisse. Le nombre d'attributions décroît en raison de la baisse du nombre d'individus par génération ayant travaillé en tant que non-salariés agricoles et atteignant l'âge de la retraite.

Ce phénomène est accentué avec le report des attributions de plusieurs mois sous l'effet de la réforme des retraites de 2010 avec le relèvement progressif de 60 à 62 ans de l'âge légal de départ à la retraite à compter de la génération 1951.

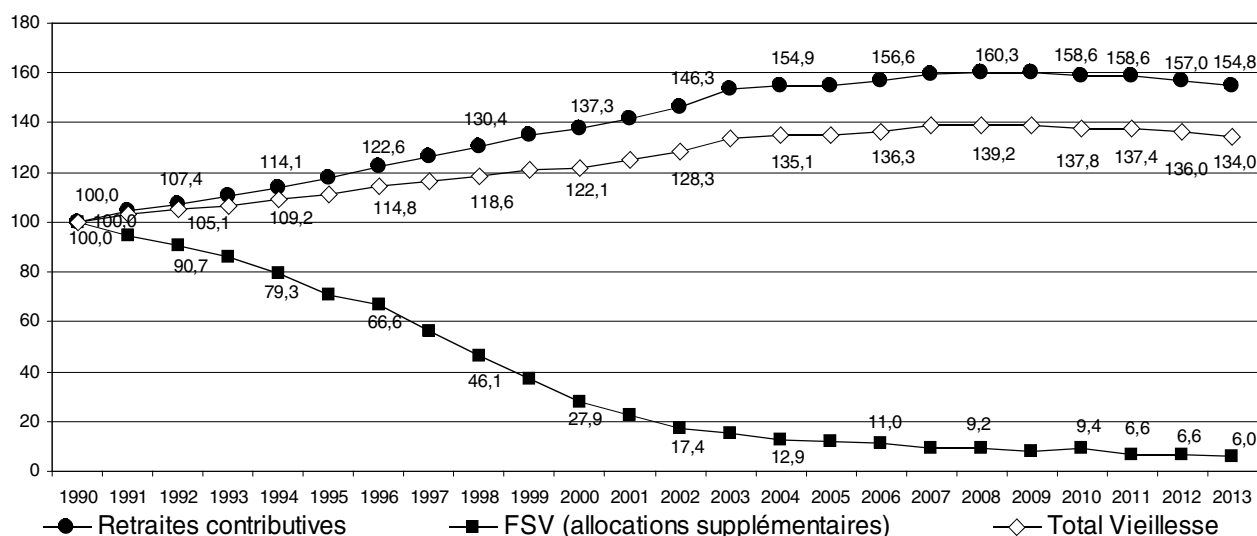
La diminution des effectifs contrebalancerait ainsi l'effet prix constitué de la revalorisation générale des pensions de 1,3 % en 2013.

Les prestations de retraite complémentaire obligatoire progresseraient de 1 %. Cette augmentation serait due pour l'essentiel à la revalorisation des pensions de 1,5 % en 2013 et à une diminution moins marquée des effectifs de bénéficiaires qu'en retraite de base.

	1990	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>PRESTATIONS VIEILLESSE</b>															
(en euros courants)	6 382	7 787	7 982	8 183	8 548	8 620	8 621	8 695	8 857	8 884	8 872	8 789	8 766	8 679	8 552
Evol° n/n-1		100,6	102,5	102,5	104,5	100,8	100,0	100,8	101,9	100,3	99,9	99,1	99,7	99,0	98,5
Evol base 100 en 1990	100	122,0	125,1	128,2	133,9	135,1	135,1	136,2	138,8	139,2	139,0	137,7	137,4	136,0	134,0
<b>PRESTATIONS VIEILLESSE</b>															
(en euros constants)	6 382	6 643	6 704	6 756	6 926	6 869	6 753	6 696	6 723	6 559	6 524	6 355	6 202	6 021	5 862
Evol° n/n-1		99,0	100,9	100,8	102,5	99,2	98,3	99,2	100,4	97,6	99,5	97,4	97,6	97,1	97,4
Evol base 100 en 1990	100	104,1	105,1	105,9	108,5	107,6	105,8	104,9	105,3	102,8	102,2	99,6	97,2	94,3	91,9

GRAPHIQUE 1 : PRESTATIONS SOCIALES DES EXPLOITANTS AGRICOLES 1990 A 2013  
VIEILLESSE

(en euros courants - base 100 en 1990)



### 3 ) Les prestations familiales

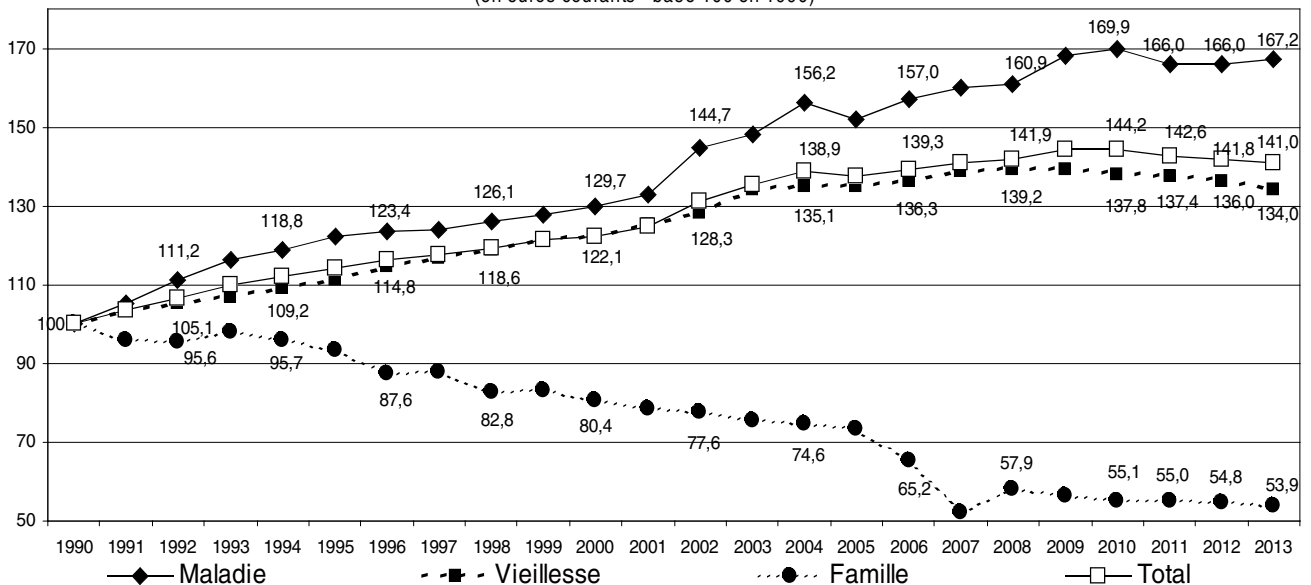
En 2013, les prestations famille au sens strict (hors maternité) diminueraient de 1,7 %, après - 0,3 % en 2012. Cette évolution résulte des effets combinés de la diminution constante du nombre de familles bénéficiaires (- 3,9 % en 2013) et de la revalorisation de la base mensuelle de calcul des allocations familiales de 1,2 % au 1er avril 2013.

**Le montant total des prestations familiales (hors maternité) en 2013 s'élèverait à 382 M€.**

	1990	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>PRESTATIONS FAMILIALES</b> (hors maternité, en euros courants) <i>Evol<sup>o</sup> n/n-1</i>	709	570	555	550	537	529	521	462	370	410	399	391	390	389	382
<i>Evol base 100 en 1990</i>	100	80,4	78,3	77,6	75,7	74,6	73,5	65,2	52,2	57,9	56,2	55,1	55,0	54,8	53,9
<b>PRESTATIONS FAMILIALES</b> (hors maternité, en euros constants) <i>Evol<sup>o</sup> n/n-1</i>	709	486	466	454	435	421	408	356	281	303	293	283	276	270	262
<i>Evol base 100 en 1990</i>	100	68,6	65,7	64,1	61,3	59,4	57,6	50,2	39,6	42,7	41,4	39,9	38,9	38,0	36,9

NATURE DES PRESTATIONS	1990	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>MONTANTS en M euros courants</b>															
REMBOURSEMENTS MALADIE	4 062	5 266	5 396	5 876	6 011	6 344	6 169	6 378	6 502	6 533	6 826	6 900	6 743	6 744	6 789
VIEILLESSE	6 382	7 787	7 982	8 183	8 548	8 620	8 621	8 695	8 857	8 884	8 872	8 789	8 766	8 679	8 552
FAMILIALES	709	570	555	550	537	529	521	462	370	410	399	391	390	389	382
<b>TOTAL</b>	<b>11 153</b>	<b>13 624</b>	<b>13 933</b>	<b>14 609</b>	<b>15 095</b>	<b>15 493</b>	<b>15 312</b>	<b>15 535</b>	<b>15 730</b>	<b>15 827</b>	<b>16 096</b>	<b>16 080</b>	<b>15 900</b>	<b>15 812</b>	<b>15 723</b>
<b>En pourcentage du total</b>															
REMBOURSEMENTS MALADIE	36%	39%	39%	40%	40%	41%	40%	41%	41%	41%	42%	43%	42%	43%	43%
VIEILLESSE	57%	57%	57%	56%	57%	56%	56%	56%	56%	56%	55%	55%	55%	55%	54%
FAMILIALES	6%	4%	4%	4%	4%	3%	3%	3%	2%	3%	2%	2%	2%	2%	2%

**GRAPHIQUE 2 : PRESTATIONS SOCIALES DES EXPLOITANTS AGRICOLES 1990 A 2013**  
(en euros courants - base 100 en 1990)



## Les cotisations et autres ressources

La protection sociale des exploitants agricoles est financée par trois grands types de ressources :

- les cotisations professionnelles ;
- les transferts entre organismes au titre de la solidarité interprofessionnelle ;
- les impôts et taxes affectés par l'Etat au titre de la solidarité nationale.

### 1 ) Les cotisations professionnelles

En 2013, le rendement attendu des cotisations professionnelles s'élève à 3,4 Md€, soit un montant en progression de 5,9 % (3,2 Md€ en 2012).

La hausse du produit des cotisations est le résultat de l'évolution positive des revenus agricoles en 2010, 2011 et 2012.

Les revenus professionnels pris en compte dans l'assiette de cotisations sont constitués de la moyenne des revenus se rapportant aux trois années antérieures à celle au titre de laquelle les cotisations sont dues. Cette assiette triennale, qui constitue l'assiette de droit commun, concerne 84 % des exploitants. Pour eux, l'assiette des cotisations 2013 comporte trois années positives en termes d'évolution de revenus (2010, 2011 et 2012 contre deux bonnes années de revenus professionnels et une mauvaise année 2009 dans l'assiette 2012). Pour les 16 % de cotisants optant pour une assiette annuelle, l'assiette des cotisations 2013 est constituée des revenus professionnels 2012 en moyenne supérieurs à ceux de 2011.

L'augmentation des recettes de cotisations serait de 6,4 % pour la maladie, de 7,4 % pour la famille et de 5,2 % pour la vieillesse. Ces évolutions différenciées s'expliquent par l'existence d'assiettes minimales différentes selon les branches et le plafonnement de certaines cotisations.

### 2 ) Les transferts de gestion

Les transferts de gestion représenteraient 4,7 Md€ en 2013 contre 5 Md€ en 2012.

Ils sont constitués :

- de la compensation démographique vieillesse pour 3,6 Md€ ;
- de l'affectation d'une partie du produit de la contribution sociale généralisée pour 0,5 Md€ ;
- de remboursements de prestations (par le fonds de solidarité vieillesse et la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie notamment) et des contributions d'équilibre du régime général pour 0,6 Md€.

Les transferts diminueraient de 5,6 % par rapport à 2012 sous les effets conjugués d'une baisse du produit de la compensation démographique vieillesse de 3,1 % et d'une amélioration des résultats techniques des branches famille et maladie, qui de facto, entraîne de moindres contributions d'équilibre du régime général.

La branche famille serait déficitaire de 38 M€ en 2013 contre 67 M€ en 2012, et la branche maladie dégagerait un résultat excédentaire de 44 M€ en 2013 contre un déficit de 79 M€ en 2012.

**La part des transferts de gestion dans le financement du régime représenterait 28,7 % en 2013 contre 30,3 % en 2012.**

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ensemble des cotisations dont :	0,1%	11,2%	-0,6%	0,2%	-1,0%	-1,8%	5,3%	5,6%	-8,0%	-2,4%	10,6%	5,9%
Cotis. techn. d'ass. Maladie	1,7%	1,3%	-1,4%	-1,0%	-0,8%	-1,1%	5,1%	6,3%	-7,9%	-2,8%	11,5%	6,4%
Cotis. techn. d'ass. Vieillesse	0,5%	33,2%	1,1%	-0,2%	0,1%	-1,7%	4,7%	4,1%	-6,6%	-0,5%	8,2%	5,2%
Cotis. techn. d'ass. Famille	-0,6%	-0,3%	-3,4%	-1,1%	-1,3%	-3,0%	9,1%	8,4%	-11,7%	-4,5%	14,5%	7,4%
Ensemble des emplois	3,1%	3,1%	2,2%	0,5%	0,5%	1,7%	2,2%	0,3%	-0,2%	-1,3%	-0,3%	-0,3%
dont prestations	3,3%	3,6%	1,9%	0,5%	0,5%	1,7%	1,5%	1,7%	-0,1%	-1,1%	-0,1%	-0,6%

### 3 ) Les ressources affectées par l'État

Elles constituent le dernier volet du financement des dépenses sociales agricoles.

Les recettes fiscales affectées au régime de protection sociale agricole des non-salariés agricoles en 2013 sont :

- les droits de consommation sur les alcools (2,2 Md€) ;
- une fraction de la contribution sociale de solidarité des sociétés (1,4 Md€) ;
- une fraction de droits sur les tabacs (1,2 Md€) ;
- la taxe sur les véhicules de société (0,9 Md€) ;
- la cotisation de sécurité sociale sur les boissons alcoolisées (0,7 Md€) ;
- la taxe sur les bières et boissons non alcoolisées (0,8 Md€) ;
- les taxes sur les vins, cidres et autres produits intermédiaires (0,2 Md€) ;
- les taxes spéciales sur les farines et les huiles (0,2 Md€) ;
- les contributions sur les boissons sucrées et les boissons contenant des édulcorants (0,4 Md€).

Le montant total des recettes fiscales affectées au régime s'établirait à 7,8 Md€ en 2013, contre 7,5 Md€ en 2012, soit une évolution de 5,2 %. Cette évolution est essentiellement liée à l'augmentation des droits d'accises sur les bières, qui sont affectés à la branche vieillesse de base. Le renchérissement de la fiscalité sur les bières, prévu par la loi de financement de la sécurité sociale pour 2013, devrait générer 400 M€ de recettes supplémentaires.

Les ressources affectées par l'État (voir histogramme ci-après) représentent depuis 2011 la première source de financement du régime. Elles représenteraient un taux de couverture des charges de 47,6 % en 2013 contre 45,1 % en 2012.

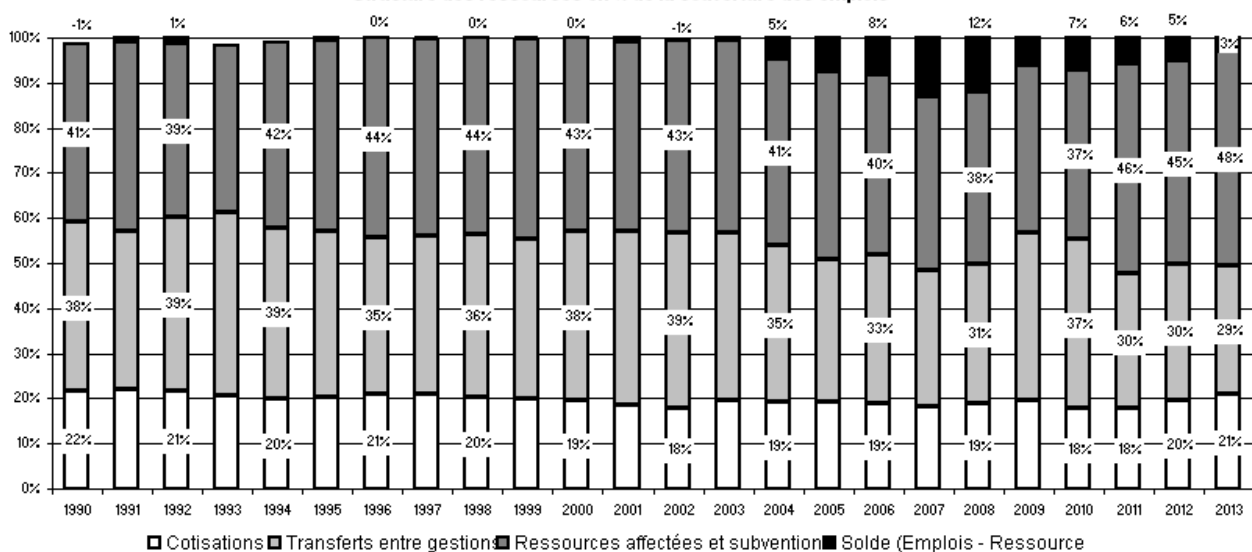
**Le compte social 2013 prévisionnel se solderait par un déficit de 0,5 Md€, soit 3 % du total des charges. Ce solde représente les résultats des branches vieillesse de base et complémentaire. Les autres branches étant intégrées financièrement au régime général, par construction leur résultat est équilibré.**

TABLEAU 6 : REPARTITION DES RESSOURCES DU COMPTE SOCIAL

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Cotisations	18,0%	19,6%	19,0%	19,0%	18,7%	18,0%	18,6%	19,5%	17,8%	17,6%	19,5%	20,7%
Ressources affectées	34,4%	33,2%	34,1%	31,0%	32,6%	29,5%	30,3%	36,3%	37,5%	46,4%	45,1%	47,6%
Transferts entre gestions	43,3%	42,7%	41,4%	41,5%	39,7%	38,5%	38,4%	36,2%	37,5%	29,9%	30,3%	28,7%
Solde	4,3%	4,5%	5,5%	8,5%	9,0%	14,0%	12,7%	8,0%	7,2%	6,1%	5,1%	3,0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

GRAPHIQUE 3 : COMPTES SOCIAUX DES EXPLOITANTS AGRICOLES POUR LES ANNEES 1999 A 2013

Structure des ressources en % de la couverture des emplois



**COMPTES SOCIAUX DES EXPLOITANTS AGRICOLES**  
**POUR LES ANNEES 2012 (semi-définitif) et 2013 (prévisionnel)**  
**RECETTES**

(en millions d'euros)

CATEGORIES DE RESSOURCES	RECETTES AFFERENTES AUX EXPLOITANTS AGRICOLES ET ASSIMILES					
	2012 semi-définitif		2013 prévisionnel		2013 / 2012 indice valeur	
	TOTAL	dont actifs	TOTAL	dont actifs	TOTAL	dont actifs
<b>I - COTISATIONS</b>						
<b>A/ - ASSURANCE MALADIE obligatoire et volontaire</b>						
.Cotisations techniques a'	1 228,8	1 044,5	1 306,4	1 110,5	106,3	106,3
.Cotisations complémentaires b'	200,8	184,2	214,3	196,6	106,7	106,7
<b>Sous-total : ASSURANCE MALADIE c=a+b</b>	<b>1429,5</b>	<b>1 228,7</b>	<b>1 520,7</b>	<b>1 307,1</b>	<b>106,4</b>	<b>106,4</b>
<b>B/ - PRESTATIONS FAMILIALES</b>						
.Cotisations techniques d	299,6	299,6	321,9	321,9	107,4	107,4
.Cotisations complémentaires e	72,5	72,5	77,6	77,6	107,2	107,2
<b>Sous-total : PFA f=d+e</b>	<b>372,1</b>	<b>372,1</b>	<b>399,6</b>	<b>399,6</b>	<b>107,4</b>	<b>107,4</b>
<b>C/ - ASSURANCE VIEILLESSE</b>						
.Cotisations techniques totales g=g'+g"	1 212,9	1 212,9	1 275,3	1 275,3	105,1	105,1
.Cotisations complémentaires h	187,1	187,1	196,8	196,8	105,2	105,2
<b>Sous-total : VIEILLESSE i=g+h</b>	<b>1 399,9</b>	<b>1 399,9</b>	<b>1 472,1</b>	<b>1 472,1</b>	<b>105,2</b>	<b>105,2</b>
<b>TOTAL COTISATIONS</b>						
.Cotisations techniques j=a+d+g	2 741,3	2 557,0	2 903,7	2 707,7	105,9	105,9
.Cotisations complémentaires k=b+e+h	460,3	443,7	488,8	471,1	106,2	106,2
.Divers l	28,3	28,3	28,3	28,3	100,0	100,0
<b>SOUS-TOTAL (I) COTISATIONS m=j+k+l</b>	<b>3 229,9</b>	<b>3 029,0</b>	<b>3 420,8</b>	<b>3 207,1</b>	<b>105,9</b>	<b>105,9</b>
<b>II - RESSOURCES AFFECTEES</b>	7 466,3		7 854,6		105,2	
Dt taxes tabacs, alcools, vins... et taxe véhicules de société						
<b>III - TRANSFERTS ENTRE GESTIONS</b>						
.Compensation démographique n	3 762,2		3 644,5		96,9	
.Fonds de solidarité vieillesse et Fonds Spécial d'Invalid o	441,1		432,6		98,1	
.CSG p	544,5		537,8		98,8	
.Contribution CNAF q	71,6		42,2		58,9	
.Prises en charge prestations et subvention d'équilibre Cr	197,2		79,1		40,1	
.Autres transferts s	0,5		0,9		165,5	
<b>SOUS-TOTAL (III) TRANSFERTS ENTRE GESTIONS n à s</b>	<b>5 017,0</b>		<b>4 737,1</b>		<b>94,4</b>	
<b>IV - SOLDE</b>	843,0		500,4		59,4	
<b>TOTAL PROTECTION SOCIALE I à IV</b>	<b>16 556,2</b>		<b>16 512,8</b>		<b>99,7</b>	



**COMPTES SOCIAUX DES EXPLOITANTS AGRICOLES**  
**POUR LES ANNEES 2012 (semi-définitif) et 2013 (prévisionnel)**  
**DEPENSES**

(en millions d'euros)

CATEGORIES D'EMPLOIS	DEPENSES AFFERENTES AUX EXPLOITANTS AGRICOLES ET ASSIMILES					
	2012 semi-définitif		2013 prévisionnel		2013 / 2012 indice valeur	
	TOTAL	dont actifs	TOTAL	dont actifs	TOTAL	dont actifs
<b>I - PRESTATIONS</b>						
<b>A/ - SANTE</b>						
.Assurance maladie obligatoire et volontaire						
- Maladie : médecine de ville a	2 593,6		2 552,2		98,4	
- Maladie : établissements médico sociaux b	987,7		1 038,0		105,1	
- Maladie : établissements cliniques privées c	505,4		496,5		98,2	
- Maladie : établissements tarification administrative d	2 538,1		2 490,5		98,1	
- Maladie : divers e	118,7		212,0		178,6	
Total maladie f=a+b+c+d+e	6 743,5	2 252,4	6 789,2	2 267,7	100,7	100,7
- Invalidité g	66,0	66,0	67,0	67,0	101,6	101,6
<b>Sous-total : SANTE h=f+g</b>	<b>6 809,5</b>	<b>2 318,4</b>	<b>6 856,2</b>	<b>2 334,6</b>	<b>100,7</b>	<b>100,7</b>
<b>B/ - VIEILLESSE</b>						
.Assurance vieillesse : droits propres g1	6 897,4		6 776,1		98,2	
.Assurance vieillesse : droits dérivés g2	1 304,7		1 293,2		99,1	
.retraite complémentaire obligatoire h	477,4		482,3		101,0	
<b>Sous-total : VIEILLESSE i=g1+g2+h</b>	<b>8 679,4</b>		<b>8 551,6</b>		<b>98,5</b>	
<b>D/ - FAMILLE</b>						
.Prestations familiales l	345,0	345,0	337,0	337,0	97,7	97,7
.Allocation adultes handicapés (AAH)	43,7	43,7	45,1	45,1	103,1	103,1
.Assurance maternité m	28,2	28,2	28,5	28,5	101,0	101,0
<b>Sous-total : FAMILLE n</b>	<b>417,0</b>	<b>417,0</b>	<b>410,6</b>	<b>410,6</b>	<b>98,5</b>	<b>98,5</b>
<b>SOUS-TOTAL (I) PRESTATIONS p</b>	<b>15 906,0</b>	<b>2 735,4</b>	<b>15 818,5</b>	<b>2 745,3</b>	<b>99,4</b>	<b>100,4</b>
<b>II - TRANSFERTS ENTRE GESTIONS</b>						
.Contribution au régime des praticiens q	107,9		113,7		105,4	
.Contribution au régime des étudiants r	12,8		12,8		100,0	
.Contributions et transferts divers t	64,1		73,9		115,2	
<b>SOUS-TOTAL (II) TRANSFERTS ENTRE GESTIONS q à t</b>	<b>184,8</b>		<b>200,4</b>		<b>108,4</b>	
<b>III - CHARGES DE GESTION</b>						
.Gestion : maladie u	200,8		214,3		106,7	
.Gestion : vieillesse v	192,2		202,0		105,1	
.Gestion : famille w	72,5		77,6		107,2	
<b>SOUS-TOTAL (III) CHARGES DE GESTION</b>	<b>465,4</b>		<b>493,9</b>		<b>106,1</b>	
<b>TOTAL PROTECTION SOCIALE I à III</b>	<b>16 556,2</b>		<b>16 512,8</b>		<b>99,7</b>	

# Le compte social des salariés agricoles

## Les prestations sociales

Les prestations sociales versées aux salariés des établissements agricoles augmenteraient en 2013 de 0,8 %, soit une évolution similaire à celle observée en 2012 (+0,7 %), et s'établiraient à 4,6 Md€. Après correction de l'indice des prix à la consommation hors tabac, les prestations versées en 2013 seraient en diminution de 0,4 % contre -1,3 % en 2012.

Avec les transferts et les charges de gestion, le total des dépenses s'élèverait à 4,7 Md€, en progression de 0,8 % par rapport à 2012.

### 1 ) Les dépenses de santé

Les dépenses de santé (assurance maladie au sens strict, assurance invalidité et assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles) progresseraient en 2013 de 0,7 %, alors qu'elles étaient stables en 2012.

Les dépenses d'assurance maladie enregistreraient une croissance de 0,4 %. Deux postes de dépenses concourraient à cette évolution : les dépenses exécutées en ville, notamment le poste honoraires des professionnels de santé, et les dépenses des établissements médico-sociaux pour personnes âgées.

Les prestations au titre de l'invalidité augmenteraient de 3 % en 2013 sous le double effet de la revalorisation des pensions de 1,3 % au 1<sup>er</sup> avril 2013 et de l'augmentation du nombre de bénéficiaires suite à la mesure de report de l'âge de la retraite (les retraites se substituant aux pensions d'invalidité).

Quant aux dépenses relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles, elles augmenteraient de 2,3 % en 2013, soit une

évolution semblable à 2012. Cette évolution serait portée par la progression conjointe des dépenses d'indemnités journalières et de rentes.

### 2 ) Les allocations vieillesse

Les dépenses d'assurance vieillesse devraient augmenter en 2013 de 0,9 %, dans une amplitude comparable à celle de 2012 (+1 %).

Cette évolution découlerait de la revalorisation des pensions de 1,3 % en 2013. Cet effet prix serait partiellement compensé par la baisse du nombre de bénéficiaire de droits directs de l'ordre de 0,6 %, conséquence du relèvement de l'âge de départ à la retraite et de l'augmentation de la durée de cotisation nécessaire pour pouvoir bénéficier d'une pension à taux plein.

### 3 ) Les prestations familiales

Les prestations relatives à la famille augmenteraient de 0,6 %, à un rythme comparable à 2011, et après une évolution soutenue en 2012 (+2,2 %) liée à une revalorisation de 25 % de l'allocation de rentrée scolaire.

En 2013, cette évolution résulterait de la conjugaison de la diminution constante du nombre de familles bénéficiaires (- 0,8 %) et de la revalorisation de la base mensuelle de calcul des allocations familiales de 1,2 %.

**Les prestations vieillesse représenteraient presque la moitié des charges du compte des salariés agricoles (49,1 %), contre 41,3 % pour les charges de santé et 9,6 % pour les charges de prestations familiales.**

Tableau 7 : Evolution des prestations sociales versées aux salariés des exploitants agricoles

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Part en 2013
- Santé	5,3%	0,8%	4,4%	2,4%	3,1%	3,4%	1,3%	1,0%	0,0%	0,7%	41,3%
- Vieillesse	2,2%	3,0%	2,9%	3,0%	3,2%	1,7%	1,1%	1,6%	1,0%	0,9%	49,1%
- Famille	2,2%	4,0%	3,7%	1,0%	2,1%	3,5%	1,2%	0,5%	2,2%	0,6%	9,6%
Ensemble	3,5%	2,2%	3,6%	2,6%	3,0%	2,6%	1,2%	1,2%	0,7%	0,8%	100,00%
Après division par l'indice des prix hors tabac	1,8%	0,4%	1,9%	1,1%	0,2%	2,1%	-0,5%	-0,9%	-1,3%	-0,4%	

## Les cotisations et autres ressources

Le rendement des cotisations à la charge des salariés et des employeurs de main-d'œuvre est attendu en augmentation de 3,4 % en 2013.

Cette progression, moindre qu'en 2012 (+ 4,2 %), résulterait de plusieurs facteurs :

- des revalorisations du SMIC en juillet 2012 de 2 % et plus faiblement de 0,3 % en 2013 (1,3 % au global en glissement annuel sur 2013) ;
- d'une hausse modérée de l'emploi salarié ;
- de l'augmentation des taux de cotisations d'assurance vieillesse en novembre 2012 ;
- et de la réforme en 2013 du dispositif d'exonération des cotisations patronales « travailleurs occasionnels - demandeurs d'emplois » avec la suppression de l'exonération de la cotisation accident du travail et le recentrage du dispositif sur les bas salaires.

Les autres ressources dont bénéficie le régime, qui représentent 2,9 Md€, regroupées sous l'appellation « transferts entre gestions » dans le compte social, comprennent :

- les subventions d'équilibre du régime général ;
- la compensation démographique vieillesse ;
- les prises en charge de prestations par le FSV et la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ;
- des impôts et taxes affectés pour la compensation des allègements généraux de cotisations sur les bas salaires ;
- et des cotisations prises en charge par l'État au titre d'autres dispositifs d'exonérations, notamment au titre des travailleurs saisonniers (ce poste diminue compte tenu de la réforme du dispositif en 2013 et le poste cotisations augmente parallèlement).

Ces ressources, qui seraient en légère baisse par rapport à 2012 (-0,6 %), représenteraient 63,2 % du total des recettes du compte social des salariés agricoles contre 64,1 % en 2012.

Tableau 8 : Evolution des cotisations du compte social des salariés agricoles

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Ensemble des cotisations du régime dont :	4,0%	3,3%	1,0%	1,4%	-1,4%	2,6%	-0,6%	5,5%	4,2%	3,4%
- cotisations des employeurs	4,0%	3,2%	0,8%	1,2%	2,1%	2,6%	-0,9%	5,7%	5,0%	3,4%
- cotisations des salariés agricoles	4,0%	3,5%	1,4%	2,0%	-8,4%	2,6%	0,0%	5,0%	2,3%	3,4%

Tableau 9 : Répartition des ressources du compte social des salariés agricoles

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
- Cotisations	36,0%	36,4%	35,5%	35,1%	33,7%	33,7%	33,1%	34,5%	35,9%	36,8%
dont à charge des employeurs	24,3%	24,5%	23,9%	23,6%	23,4%	23,4%	22,9%	24,0%	25,1%	25,7%
- Transferts entre gestions	64,0%	63,6%	64,4%	64,8%	66,3%	66,3%	66,9%	65,5%	64,1%	63,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

**COMPTES SOCIAUX DES SALAIRES AGRICOLES**  
**POUR LES ANNEES 2012 (semi-définitif) et 2013 (prévisionnel)**  
**RECETTES**

(en millions d'euros)

CATEGORIES DE RESSOURCES	RECETTES AFFERENTES AUX SALAIRES D'EXPLOITATION					
	2012 semi-définitif		2013 prévisionnel		Indice 2013/2012	
	TOTAL	dont employ.	TOTAL	dont employ.	TOTAL	dont employ.
<b>I-COTISATIONS</b>						
<b>A/ - ASSURANCES SOCIALES AGRICOLES</b>						
-Cotisations techniques						
. salariales	a	505,22	757,8	522,43	783,7	103,4
. patronales	b	757,84	757,8	783,66	783,7	103,4
. Total	c	1 263,1	757,8	1 306,1	783,7	103,4
-Cotisations complémentaires	d	113,83	113,8	117,66	117,7	103,4
<b>Sous-total: ASSURANCE OBLIGATOIRE</b>	e=c+d	<b>1 376,9</b>	<b>871,7</b>	<b>1 423,8</b>	<b>901,3</b>	<b>103,4</b>
<b>B/ -ASSURANCE FAMILLE</b>						
-Cotisations techniques	f	111,8	111,8	115,6	115,6	103,4
-Cotisations complémentaires	g	36,5	36,5	37,8	37,8	103,4
<b>Sous-total: PRESTATIONS FAMILIALES</b>	h=f+g	<b>148,3</b>	<b>148,3</b>	<b>153,4</b>	<b>153,4</b>	<b>103,4</b>
<b>C/ - ASSURANCE ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES</b>						
-Cotisations techniques	i	136,75	136,7	141,54	141,5	103,5
-Cotisations complémentaires	j	20,17	20,2	21,07	21,1	104,5
<b>Sous-total : ACCIDENTS DU TRAVAIL</b>	k=i+j	<b>156,9</b>	<b>156,9</b>	<b>162,6</b>	<b>162,6</b>	<b>103,6</b>
<b>SOUS-TOT.(I) COTISATIONS hors chômage</b>	l=e+h+k	<b>1 682,1</b>	<b>1 176,9</b>	<b>1 739,8</b>	<b>1 217,3</b>	<b>103,4</b>
<b>II-TRANSFERTS ENTRE GESTIONS</b>						
. Intégration régime général, compensation démographique,...		2 500,68		2 567,10		102,7
. Autres transferts : cotisations prises en charge par l'Etat	m	508,49		422,57		83,1
<b>SOUS-TOTAL(II) TRANSFERTS ENTRE GESTIONS</b>	n=l+m	<b>3 009,2</b>		<b>2 989,7</b>		<b>99,4</b>
<b>TOTAL PROTECTION SOCIALE (I) à (II)</b>		<b>4 691,3</b>		<b>4 729,4</b>		<b>100,8</b>
<b>ASSURANCE CHÔMAGE</b> Cotisations des exploitants	o		251,7		263,9	104,9
<b>SOUS-TOT. (I) COTISATIONS y compris chômage</b>	l+o		<b>1 428,6</b>		<b>1 481,3</b>	<b>103,7</b>

**COMPTES SOCIAUX DES SALARIES AGRICOLES  
POUR LES ANNEES 2012 (semi-définitif) et 2013 (prévisionnel)**

**DEPENSES**

(en millions d'euros)

CATEGORIES D'EMPLOIS	DEPENSES AFFERENTES AUX SALARIES D'EXPLOITATION		
	2012 semi-définitif	2013 prévisionnel	indice 2013 / 2012
<b>I-PRESTATIONS</b>			
<b>A/ - SANTE</b>			
.Assurance Maladie Obligatoire et Volontaire			
. Maladie a	1 548,8	1 554,7	100,4
. Invalidité et infirmité b	81,6	84,0	103,0
. Accidents du travail et Maladies Professionnelles c	248,8	254,5	102,3
<b>Sous-total : SANTE</b> d=a+b+c	<b>1 879,2</b>	<b>1 893,3</b>	<b>100,7</b>
<b>B/ - VIEILLESSE</b>			
.Assurance Vieillesse e	2 233,6	2 253,7	100,9
<b>Sous-total : VIEILLESSE</b> e	<b>2 233,6</b>	<b>2 253,7</b>	<b>100,9</b>
<b>C/ - FAMILLE</b>			
.Charge de famille f	385,5	388,0	100,7
.Assurance Maternité g	50,7	50,7	100,1
<b>Sous-total : FAMILLE</b> h=f+g	<b>436,2</b>	<b>438,8</b>	<b>100,6</b>
<b>SOUS - TOTAL (I) PRESTATIONS</b> i=d+2+h	<b>4 548,9</b>	<b>4 585,7</b>	<b>100,8</b>
<b>II-TRANSFERTS ENTRE GESTIONS</b>			
.Contributions et transferts divers q	18,7	18,4	98,4
<b>III-CHARGES DE GESTION ET DEPENSES ASSIMILEES</b>			
.Au titre de la protection sociale s	123,7	125,3	101,3
<b>TOTAL PROTECTION SOCIALE (I)+(II)+(III)</b>	<b>4 691,3</b>	<b>4 729,4</b>	<b>100,8</b>